septembre 2012

N°7

Le Journal des Gardons

Le SMAGE des Gardons vous informe

Sommaire

Edito 1

Dossier
- Les Gardons à sec 2
- Un SAGE pour bien gérer l'eau 5

Les Gardons envahis ! 6

Dossiers en bref 7

Gardon nature
- Le retour des poissons migrateurs sur le Bas-Gardon 8

Edito

La crue de septembre 2002, 10 ans après…

Il y a 10 ans, en septembre 2002, notre territoire était meurtri par une terrible crue. Après un effort considérable de reconstruction, de prévention et de protection des populations et des biens, l'année 2012 est l'occasion de dresser un bilan complet la formidable dynamique enclenchée sur le bassin versant des Gardons. Les principales actions sont présentées dans un **numéro spécial** diffusé simultanément au présent journal.

Crues et sécheresses, le quotidien d'un cours d'eau méditerranéen

Le secteur méditerranéen se caractérise par une alternance de phénomènes extrêmes, crues et sécheresses. Si les sécheresses sont des phénomènes fréquents, leurs conséquences deviennent de plus en plus problématiques car nous prélevons globalement trop d'eau par rapport à ce que peut nous fournir le Gardon et ses nappes. Cette situation, appelée « déficit quantitatif », implique la multiplication de **périodes de crise** et la mise en place, par les services de l'Etat, de mesures de restrictions de l'usage de l'eau. Le dossier consacré à la sécheresse vous permettra de mieux appréhender la gestion de crise et l'immense travail qui nous reste à réaliser pour améliorer la ressource, en grande partie grâce aux **économies d'eau**.

De la réflexion à l'action : le SAGE, un outil précieux

La gestion de l'eau est particulièrement complexe. Pour être **efficace**, elle nécessite de s'appuyer sur une politique concertée qui fixe les actions et les mesures de gestion à mettre en œuvre. Le SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - est l'outil d'élaboration de cette politique, qui s'appliquera sur notre territoire durant une dizaine d'années. Un travail très important de **concertation** a été mis en place et devrait aboutir à un document particulièrement complet en fin d'année.

Le SMAGE des Gardons et la CLE en appui des usagers cévenols

Le SMAGE des Gardons s'investit fortement aux côtés des **usagers cévenols** pour les aider à maintenir leurs prélèvements en eau tout en respectant la réglementation. Ce travail long et minutieux est particulièrement important dans un secteur comme les Cévennes où la réglementation est parfois peu adaptée. A ce titre, la CLE - Commission Locale de l'Eau - des Gardons a sollicité le législateur pour prendre en compte la spécificité cévenole dans la réglementation sur les débits réservés. Etre à la fois présent sur le terrain et dans les instances de décision, tel est bien notre rôle.

Agir concrètement pour la biodiversité

Des efforts conséquents sont engagés depuis plusieurs années pour permettre le **retour dans nos rivières des poissons migrateurs** tels que l'alose, l'anguille et la lamproie… Le 4 juillet s'est tenue l'inauguration de la réouverture du bas Gardon à la migration des aloses : l'équipement des ouvrages semble être apprécié par les aloses qui, faute d'être présentes à l'inauguration, ont été signalées jusqu'à Remoulins !

La renouée du Japon et la jussie, deux **espèces végétales invasives** se développent de manière inquiétante sur nos cours d'eau. Un programme de travaux ambitieux vient de débuter pour gérer ces deux espèces qui ont pour origine première les jardins. Chacun d'entre vous est donc l'acteur de la préservation des Gardons, le dossier présenté vous en donnera les clés.

La crise financière touche aussi les Gardons…

Malgré une très bonne santé financière, le SMAGE des Gardons est confronté à des difficultés pour contracter des emprunts ou des lignes de trésorerie. Cette situation, qui touche l'ensemble des collectivités, est directement liée à la crise financière actuelle. Si elle se poursuit, nous serons dans l'obligation de fortement réduire voire de **cesser nos investissements** dans l'attente que les banques jouent à nouveau leur rôle…Nous espérons un rapide retour à la normale afin que nous puissions poursuivre les nombreux travaux engagés pour la gestion de nos cours d'eau et de nos nappes phréatiques.

Le Président du SMAGE des Gardons
Jacques LAYRE

SMAGE des Gardons
www.les-gardons.com

Journal d'information du SMAGE / n°7 – septembre 2012 / Edition : 57 500 exemplaires
Directeur de publication : J. LAYRE / Rédacteur en chef : E. RETAILLEAU / L. GEORGES / maquette : Crayon Bleu / Impression : Pure Impression / Dépôt légal : septembre 2012

Dossier

Les Gardons à sec !

Voilà deux années consécutives que les conditions hydrologiques et météorologiques ont nécessité l'instauration de mesures de limitation et d'interdiction des usages de l'eau. L'hiver 2011/2012 est apparu comme le plus sec depuis 50 ans. Le manque d'eau est une préoccupation de plus en plus courante.

Le Gardon d'Alès dans la traversée de la Grand Combe en août 2005 (année de sécheresse de référence des dernières décennies)

Interview de Monsieur AFFORTIT, Vice-président du Conseil général du Gard (canton de Saint Jean du Gard) et Président de la CLE des Gardons

*« La Commission Locale de l'Eau des Gardons organise actuellement **une vaste concertation** notamment sur la gestion quantitative de l'eau. En effet, nous sommes très préoccupés par la différence entre les volumes d'eau disponibles et ceux nécessaires pour satisfaire les usages actuels. Aussi, pour se constituer une base de travail, la Commission a demandé au SMAGE de conduire une étude qui a permis de dresser un état des lieux.*

*Dans un avenir proche, la CLE poursuivra son travail mais son rôle va évoluer. En effet, la révision du SAGE va permettre d'aboutir à un document qui s'imposera aux SCoT et aux PLU des communes **conférant à la CLE plus qu'un rôle consultatif**.*

*Aujourd'hui, on peut se féliciter de toujours voir **un très fort taux de participation** à l'ensemble des actions de la CLE, les **échanges sont fructueux et des solutions sont trouvées** : "dans l'échange, il y a toujours des résultats". Notons également le dynamisme et le volontarisme des participants qui sont là pour parler de leurs besoins et pour trouver des solutions en bonne intelligence. »*

Sécheresses d'hier et d'aujourd'hui

Le Gardon à Moussac en période d'étiage

L'augmentation des besoins en eau associée à la baisse des débits d'étiage observée depuis près de 40 ans **imposent une gestion de l'eau de plus en plus délicate.** La multiplication des sécheresses de ces dernières années (2003, 2005, 2006, 2007, 2011, 2012), nous rappellent que **nos ressources en eau ne sont pas inépuisables**. Pendant ces périodes, les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes phréatiques atteignent des seuils aussi bas qu'alarmant. Les deux impacts majeurs s'observent sur :

- le fonctionnement de la rivière elle-même avec une dégradation de la qualité des eaux, une détérioration des milieux, un stress et une mortalité de la faune aquatique,
- les usages de l'eau que ce soit pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation ou le tourisme.

Ces situations se matérialisent par des conflits d'usages et la multiplication des arrêtés sécheresse.

Bien que l'augmentation de la fréquence de ces épisodes soit préoccupante, les problèmes de sécheresse sur le bassin versant ne sont pas récents. En remontant jusqu'à la fin du XVIIème siècle, l'étude historique réalisée en 2008 par la CLCV pour le SMAGE des Gardons, a permis de mettre en évidence des situations difficiles, mêlant conflits, crise économique, tarissements de puits et de fontaines, pertes de récoltes…En 1914, dans son roman Le Monarque, Pierre Mille y décrit le Gardon : ***« L'hiver il roule comme un Rhône, l'été, il étale des cailloux, de l'herbe et des peupliers »***.

Ainsi, au XVIIIème siècle à Saint Jean du Gard, plusieurs sécheresses successives rendent très difficile la mise en fonctionnement des moulins. Les boulangers et habitants des villages se plaignent du manque de farine et de l'impossibilité d'en produire. On comprend à l'époque que les prélèvements accentuent cette situation ce qui conduit le conseil de la communauté politique à publier très régulièrement des ordonnances de restrictions pour que l'eau puisse profiter aux moulins. Ces restrictions ne furent que très peu appliquées, les particuliers s'opposant à ces mesures, ci-bien qu'en 1778, il fut même envisagé de construire des moulins à vent.

L'étude historique a ainsi pu relever depuis 300 ans, sur le secteur du Gardon d'Anduze, **une soixantaine d'événements pouvant se rapporter à une situation de manque d'eau ou de sécheresse.** ■

Document téléchargeable sur www.les-gardons.com

Sécheresse en Cévennes

Les réponses aux situations de crise

La cellule sécheresse

Pour faire face aux conséquences des sécheresses, chaque département dispose aujourd'hui d'une organisation en matière de suivi de la situation météorologique et hydrologique en période d'étiage : la cellule sécheresse. Réunie sous l'autorité du Préfet, elle se compose d'un collège d'acteurs ayant un lien avec la gestion de l'eau sur le territoire :

- **Administrations et établissements publics :** Préfecture, services de l'eau de la DDT(M) et de la DREAL, ONEMA, météo France, Agence Régionale de la Santé, Agence de l'eau, SDIS, Gendarmerie, Parquet…
- **Usagers :** Chambre d'Agriculture, Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Chambre Régionale des Industries et du Tourisme, sociétés d'affermage en eau potable…
- **Collectivités locales** : Association des maires, Conseil Général, Syndicats de bassin versant…

Sur la base du constat d'un état de sécheresse, cette cellule de crise a pour mission de définir des mesures justifiées et adaptées de restriction ou d'interdiction de l'usage de l'eau afin de garantir la satisfaction des besoins prioritaires et notamment, l'alimentation en eau potable, la salubrité publique et la protection des milieux naturels.

Les arrêtés sécheresse et les mesures de restrictions

A sec du Gardon à Saint Chaptes

Chaque département dispose d'un document, appelé **« arrêté cadre sécheresse »**, qui définit les seuils de vigilance, les indicateurs de suivi et les mesures à prendre en cas de sécheresse.

Dès lors qu'une situation devient préoccupante, la cellule sécheresse se réunit. Elle analyse un ensemble d'indicateurs comme les débits des cours d'eau, les courbes de température, les précipitations, les prévisions météo et, en fonction de la situation, propose au Préfet le passage à un niveau de restriction défini dans l'arrêté cadre. A chaque niveau correspond des mesures minimales applicables à toute catégorie d'usage. Un arrêté préfectoral est alors pris à chaque franchissement de seuil.

Afin de s'assurer de la bonne application des dispositions des arrêtés préfectoraux, **des contrôles sont régulièrement organisés par les agents assermentés** des services de la police de l'eau (DDT(M), ONEMA). Les agents de l'ONCFS, de la gendarmerie ou de la police nationale peuvent également réaliser ces contrôles.

ARRETES CADRES DU GARD ET DE LOZERE	
Niveau	**Principales mesures associées**
Vigilance	• Recommandation d'usages économes de l'eau. Il est demandé de faire preuve d'un comportement citoyen et éco-responsable en utilisant l'eau de manière mesurée
Alerte	• Interdiction des usages non prioritaires : lavage des véhicules, remplissage des piscines, etc. • Diminution de l'ordre de 30% de l'ensemble des prélèvements • Limitation des arrosages et de l'irrigation uniquement aux heures nocturnes
Alerte renforcée	• Interdiction de l'ensemble des usages non prioritaires : arrosage des espaces verts, stades… • Diminution de l'ordre de 50% des autres prélèvements • Limitation de l'irrigation aux heures nocturnes et mise en place de tours d'eau
Crise	• Tous les usages de l'eau sont interdits à l'exception de ceux permettant l'alimentation en eau potable, la salubrité, la sécurité publique et l'abreuvement des animaux

A sec du Gardon à Saint Chaptes

Comment être informé de la situation ?

Dès le franchissement du niveau de vigilance, un communiqué de presse préfectoral est émis.

Ensuite, chaque arrêté préfectoral est diffusé aux mairies pour affichage et fait l'objet d'une publication dans des journaux de large diffusion et dans la presse spécialisée.

Les documents : communiqués de presse, arrêtés de restrictions, arrêtés cadres… sont également mis en ligne sur les sites internet des Préfectures et des Directions Départementales des Territoires et de la Mer :

- pour le Gard : www.gard.equipement.gouv.fr (rubrique « eau et milieux aquatiques »)
- pour la Lozère : www.lozere.pref.gouv.fr (rubrique « Biodiversité-Eau-Forêt »)

Il est également possible de consulter l'état de la sécheresse en France sur le site PROPLUVIA : propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Anticipons la crise

Les prévisions de changement climatique et les perspectives d'accueil de nouvelles populations nécessitent d'anticiper les problèmes futurs de répartition de l'eau.
Cette tension sur la ressource se traduira inévitablement par une **recrudescence des arrêtés sécheresse.** Or, la caractéristique principale de la crise est justement sa rareté. **Nous ne pouvons nous contenter de gérer la pénurie dans l'urgence**, ce serait le signe d'un déséquilibre de fond entre l'offre et la demande et cette situation ne serait pas sans conséquence sur les milieux aquatiques et l'activité économique (agriculture, tourisme…).

Prairie fleurie en zone urbaine sans arrosage

La gestion de la ressource en eau doit dorénavant **atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.** Il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion rigoureuse et volontariste pour garantir l'équilibre entre ressource et usages sur le territoire, dans le respect des milieux aquatiques. Cela se traduit par la nécessité d'économiser l'eau, de mieux gérer les prélèvements et de prévoir la mobilisation de nouvelles ressources.
Depuis plusieurs années, **le SMAGE se mobilise sur cette thématique** sur le bassin versant des Gardons. Le Plan de Gestion Concertée de la Ressource, achevé en 2011, a permis de réaliser un diagnostic de la ressource, des usages et des besoins des milieux. Cet état des lieux a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'actions adaptées. En 2012, une étude a été lancée sur les **volumes prélevables** visant à définir les volumes maximums qu'il est possible de prélever sur le bassin versant. Une fois établis, **ces volumes seront répartis entre usagers**. En parallèle, trois **plans locaux de gestion** sur la Salindrenque, les Gardons de St Jean et de Mialet sont en cours. L'objectif est de définir des règles de gestion à l'échelle de ces sous-bassins versants. Un accompagnement des gestionnaires de béals - canaux d'irrigation en Cévennes - a déjà débuté.

Mme et M. Bourdon de l'ASA du Mazauric à St André de Valborgne

« ***L'irrigation de nos parcelles est vitale pour la survie de notre exploitation***. *Le béal est utilisé pour alimenter un bassin dans lequel nous pompons pour arroser par aspersion les oignons et la majorité de nos prairies qui fournissent le fourrage à nos chèvres. Il sert également à irriguer par submersion le reste de nos prairies.*

La nouvelle réglementation sur l'eau fait peser des contraintes fortes sur notre activité auxquelles nous devons nous adapter. En période de restrictions et de fort étiage, il n'est pas possible de réaliser les deux modes d'irrigation.

Depuis 2010, le SMAGE des Gardons nous accompagne techniquement pour la réalisation de travaux de mise en conformité et d'étanchéification mais aussi administrativement pour le montage de dossiers de demande de subventions. »

Aqueduc de l'ASA du Mazauric - Patrimoine cévenol

Économisons l'eau

Dans un contexte de déficit quantitatif, il est primordial d'optimiser la consommation d'eau. A l'échelle des collectivités, il apparaît indispensable de **réduire les fuites** sur les réseaux d'eau potable. La **plantation d'espèces adaptées au climat méditerranéen** dans les espaces verts, est également un axe d'économie importante.
Pour l'agriculture, il peut être envisagé d'aménager des stockages d'eau, de développer des **systèmes alternatifs** ou encore de réduire les prélèvements en réalisant des travaux pour **limiter les pertes** lors du transport de l'eau via les canaux.
Chacun d'entre nous peut également réaliser des gestes économes au quotidien :

- dans le jardin :

- privilégier l'arrosage tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation,
- favoriser la récupération de l'eau de pluie ou la réutilisation de l'eau de lavage des légumes pour l'arrosage,
- favoriser la pénétration et la rétention de l'eau dans le sol comme le rappellent ces adages : « un bon binage vaut mieux que 2 arrosages et un bon paillage égale 4 arrosages »,
- préférer des plantes d'ornements peu gourmandes en eau adaptées à nos climats.

- dans la maison :

- préférer la douche au bain,
- installer une chasse d'eau économique,
- optimiser l'utilisation des appareils ménagers en favorisant les programmes et l'achat de matériels économes. ■

Usage	Consommation	Usage	Consommation
Un bain	200 L	Une douche rapide	60 L
Une chasse d'eau	10 L	Chasse économique	5 L
Un cycle de lave vaisselle classe D	20 L	Un cycle de lave vaisselle classe A	10 L
Un cycle de lave linge classe D	90 L	Un cycle de lave linge classe A	50 L
Lavage de sa voiture à domicile	jusqu'à 500 L	Lavage à haute pression	50 L

Un SAGE pour bien gérer l'eau

Le SAGE : la politique de l'eau sur les Gardons

Le bassin versant des Gardons a été le premier en France à lancer un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dès 1993. Après un long travail d'acquisition de connaissance et de concertation, il a été adopté en 2001. La politique de l'eau a fortement évolué depuis son adoption et de très nombreuses actions ont été mises en œuvre sur le bassin versant, nécessitant son actualisation, lancée en 2009.

Le SAGE définit la politique de l'eau à mettre en place sur une dizaine d'années et s'adapte au territoire pour lequel il est élaboré. C'est un document majeur qui dispose d'une **portée juridique**. Il s'impose aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme. Porté par la CLE (Commission Locale de l'Eau), composée de représentants des acteurs de l'eau du territoire, le SAGE est un document complexe mais qui permet d'avoir une bonne vision des actions à mener. Une plaquette est disponible sur la révision du SAGE : www.les-gardons.com – rubrique documentation.

La révision du SAGE devrait s'achever en fin d'année 2012. Suivra alors une procédure administrative de 9 à 12 mois, comprenant une enquête publique, avant son adoption définitive.

Une priorité : la ressource en eau

Les priorités du SAGE s'orientent vers :

- la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau avec des efforts importants sur **les économies d'eau** et l'amélioration de la qualité des rejets,
- la poursuite d'une politique ambitieuse de prévention et de protection des inondations,
- la préservation et la **restauration** des milieux aquatiques.

Un travail très important de **concertation** a été engagé grâce notamment à de multiples réunions par groupe d'acteurs : agriculteurs, associations, collectivités, services de l'Etat…, un fort investissement des membres de la CLE et une présentation publique en différents points du territoire. Il en résulte un document très riche qui intègre à la fois les exigences du territoire et les résultats de la concertation. Le document provisoire est disponible sur le serveur documentaire du SMAGE des Gardons : http://www.les-gardons.com/serveur_doc/module_fichier. ■

Interview de Lionel GEORGES, Directeur du SMAGE et animateur du SAGE

*« Le SAGE est un document très technique, assez difficile d'approche car il reflète la **complexité de la gestion de l'eau**. Ainsi, un effort très important a été réalisé par le SMAGE des Gardons, qui assure la réalisation du SAGE pour la CLE, pour que ce document soit **concerté** : formations des acteurs de l'eau, réunions publiques, groupes de travail, production de documents d'accompagnement, explication du document…Les contributions ont été de grande qualité et se poursuivent aujourd'hui. Elles ont permis de faire évoluer le SAGE qui devient beaucoup plus proche du territoire et qui assure un **équilibre** entre une forte ambition pour nos cours d'eau et un nécessaire réalisme qui est le gage de son efficacité ».*

Le SMAGE en quelques chiffres :

Budget 2012 :

- Fonctionnement : 1 663 080,83 € dont 30% pour les études et travaux
- Investissement : 3 675 610,12 €

Équipe 2012 :

16 agents - www.les-gardons.com / rubrique contacts - avec le soutien financier de l'Europe (FEDER), de l'Agence de l'eau, du SMD, de la Région LR et du Conseil général du Gard (membre).

	2011*	2012**
Études	35%	37%
Travaux	65%	63%

Indicateur de budget (investissement)
* compte administratif **budget prévisionnel

Le journal des Gardons vous intéresse, vous pouvez vous abonner GRATUITEMENT en nous transmettant ce coupon :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .. ..

.....

Courriel : .....

Je souhaite recevoir le journal des Gardons :
❒ par courrier ❒ par courriel

Coupon à transmettre au SMAGE des Gardons 11 place du 8 Mai 30044 NIMES CEDEX 9 ; télécopie : 04 66 76 37 20 ; smage@les-gardons.com

Les informations personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de la diffusion du journal et ne seront en aucun cas diffusées à des tiers.
Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit de correction sur vos données personnelles. Veuillez adresser votre demande par courrier recommandé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les Gardons envahis !

État des lieux

Un inventaire des espèces invasives a été mené en 2010 par l'ensemble des acteurs de la gestion des Gardons et de ses affluents. Le SMAGE des Gardons a synthétisé les données de terrain pour dresser un état des lieux : **de nombreuses espèces sont présentes dont certaines ont déjà colonisé nos rivières de manière irréversible, d'autres sont en cours d'implantation.**

Tour d'horizon des espèces les plus préoccupantes :

La Jussie	La Renouée du Japon	le Myriophylle du Brésil
Plante aquatique d'origine sud américaine faisant de petites fleurs jaunes, la Jussie présente également une forme terrestre. **Elle se propage par bouture et par ses graines.** **Elle envahit rapidement les zones peu profondes** au détriment des espèces locales et produit des dépôts organiques allant jusqu'à **combler les plans d'eau**. Présence : colonisation irréversible du Gardon entre Remoulins et Comps, implantations plus réduites entre Ners et Remoulins.	**Plante terrestre** colonisant les berges et formant des **grands massifs denses de 2 m de haut**, la Renouée se propage par bouture et transport des rhizomes. **Elle envahit totalement les berges** au détriment des espèces locales **empêchant** tout **accès pédestre** à la rivière. Présence : Implantation irréversible sur le Gardon de Mialet. Forte colonisation des autres cours d'eau cévenols jusqu'à Ners. Présence ponctuelle en Gardonnenque.	**Plante aquatique** se propageant par bouturage. Envahissement rapide et total des zones peu profondes au détriment des espèces locales. Présence : Implantation ponctuelle sur le Bas Gardon

Pour empêcher la colonisation du Gardon, signalez au SMAGE toute présence du Myriophylle sur le bassin versant !

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise, le Faux Indigo, la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleia et le Houblon japonais ont également été recensés.

Un plan d'actions ambitieux

Sur la base de l'état des lieux, le SMAGE des Gardons a élaboré un plan visant à définir et mettre en œuvre les actions prioritaires au regard des moyens mobilisables. Les travaux sont lancés sur les zones faiblement colonisées pour lesquelles une action efficace est encore envisageable.

Ainsi, s'il est trop tard pour intervenir sur la Jussie sur le Bas Gardon, son arrachage manuel et mécanique sur le Gardon entre Vézénobres et Remoulins (70 Km) est mis en place par le syndicat. L'arrache manuel de la Renouée est également pratiqué depuis 2008 dans la traversée de la Grand Combe. Il a été complété en 2011 par le test d'un protocole expérimental de broyage mécanique des rhizomes. Le retour d'expérience permettra de définir le programme de gestion sur l'ensemble du bassin versant. Le montant des travaux est estimé à 4,5 millions d'euros sur la période 2012-2017. L'Union Européenne, l'Agence de l'Eau et le SMD financent ces opérations. ■

Bon à savoir

La Jussie, la Renouée, le Myriophylle ou encore le Buddleia ont pour origine nos jardins et plans d'eau d'agrément ! La plupart de ces espèces invasives sont encore en vente dans les jardineries !

Mobilisons nous !

Vous possédez un jardin, peut-être abrite-t-il une plante classée « invasive » ?
Vous êtes pêcheur, promeneur, amoureux du Gardon et de ses affluents : vous êtes amenés à rencontrer les espèces indésirables.

- Veillez à éviter toute dissémination en milieu naturel.
- En cas de doute ou pour un conseil, contactez nous.

Envahissement et comblement du Gardon par la Jussie

Arrachage manuel de la Jussie

Broyage mécanique de la Renouée

Comment une simple plante peut devenir responsable de la dégradation de l'environnement et coûter si cher ?

L'importance des **transports,** du **commerce** et du **changement climatique** conduisent au déplacement de nombreuses espèces animales et végétales, le plus souvent sans impact. Parfois, certaines d'entre elles trouvent **un milieu naturel sans prédateur et sans concurrent**. Leur forte capacité de **prolifération n'est alors plus régulée**. Elles colonisent massivement un nouveau territoire qui devient le leur au détriment des espèces locales et détruisent ainsi un équilibre ancien. Elles peuvent aussi poser des problèmes de santé publique (pollen allergène). Les moyens de lutte sont, dans la plupart des cas, vite dépassés. Seuls des enjeux importants ou des interventions en début de colonisation justifient des travaux onéreux.

Dossier en bref

Mobilisons-nous

Tous ALABRI en Gardonnenque

La mission d'assistance des propriétaires en zone inondable connaît un réel succès : plus de **300 diagnostics** réalisés par l'équipe d'architectes pour réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations. Les premiers travaux ont été inaugurés en mai 2012. Les habitants concernés par le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) Gardonnenque, Droude, Braune, Esquielle peuvent obtenir des informations en **téléphonant au 04 66 63 88 07 avant la clôture prochaine du dispositif et la fin du délai réglementaire des 5 ans imposés**. Renseignement sur www.alabri-smage.fr

Préservons et valorisons le Gardon d'Alès aval

Dans le but de préserver et de créer un espace naturel entre les zones agricoles et le Gardon de 50m minimum, le SMAGE des Gardons se porte acquéreur exclusivement à l'amiable des terrains riverains le long du Gardon d'Alès sur les communes **de Saint Christol les Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Ribaute les Tavernes et Vézénobres**. Une brochure de présentation de l'action est téléchargeable sur www.les-gardons.com. **Les propriétaires vendeurs peuvent prendre contact avec le SMAGE** des Gardons au **04 66 76 37 24** pour disposer d'une proposition financière. Partenaires financiers : Etat, Région, Département, SMD et communes

Le SMAGE entretient les gardons et leurs affluents

Entretien des atterrissements

Le SMAGE assure régulièrement l'entretien des atterrissements des Gardons. En 2012, les travaux concerneront les Gardons d'Alès, d'Anduze et la Gardonnenque. Ces derniers consistent à éviter l'obstruction du lit du Gardon en dévégétalisant et en scarifiant les atterrissements. Cela favorise le charriage des galets des zones d'accumulation amont vers les zones déficitaires situées en aval. Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est de 150 000 € TTC.

Entretien des berges

Suite aux crues du 3 et 4 novembre 2011 en Cévennes, le SMAGE des Gardons a lancé une campagne de restauration forestière spécifique sur **le Gardon de St Jean et l'un de ses affluents, le Valat du Tourgueille**. L'objectif de ces travaux est l'évacuation des arbres trop fortement déstabilisés ou déracinés menaçant d'être emportés lors d'une prochaine crue.

Par ailleurs, la programmation habituelle réalisée par l'équipe verte du SMAGE et les entreprises continue : 18 km ont déjà été traités au printemps 2012 sur plusieurs tronçons **du Gardon, des Seynes, de la Braune, de la Candouillère, du Briançon, du Bourdic et du Réal** de Montfrin. Les secteurs cévenols seront traités en fin d'année 2012.

Ouvrages hydrauliques

Lancement de l'opération de prolongement de la digue d'Anduze

Afin d'apporter une protection du centre ville d'Anduze contre une crue similaire à celle de septembre 2002, **le SMAGE des Gardons envisage de prolonger la digue existante jusqu'à la station d'épuration.** La phase d'études préalables a repris en 2012 faisant suite à l'étude de 2010. La définition du projet sera affinée avant de pouvoir en faire une première présentation publique.

Lancement des études de danger des digues des communes de Remoulins, Comps et Aramon

Les **études de danger des digues de Remoulins, Comps et Aramon** vont être lancées par les communes avec l'appui du SMAGE des Gardons. Il s'agit d'établir des scénarios de défaillance afin d'envisager le comportement des ouvrages dans des situations extrêmes. La connaissance du risque est la base de la prévention !

Analyse de la qualité des eaux à Collias

Suite à une **prolifération d'algues** (phénomène d'eutrophisation) particulièrement importante à Collias en 2010 et 2011, le SMAGE des Gardons a lancé une vaste **campagne d'analyse de la qualité des eaux** à l'échelle du bassin versant. Malgré la complexité des processus, des pistes d'actions ont été élaborées. Le travail de compréhension continue en collaboration avec le CNRS et l'école des mines d'Alès.

Les différents projets présentés sont financés par l'Union Européenne (FEDER), l'État, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard et le SMD.

Le Gardon d'Alès

Le Gardon Saint Jean à entretenir

2 ENQUÊTES PUBLIQUES fin 2012 début 2013 :

Travaux de protection des berges du Gardon au droit du centre historique de Remoulins

Le centre ville du Vieux Remoulins est protégé des crues du Gardon par une digue. **La berge qui la porte est en mauvais état. Des travaux de protection sont prévus.** Plaquette disponible sur www.les-gardons.com .

Travaux sur le Briançon à Domazan

Le Briançon déborde fréquemment dans la traversée de Domazan. Afin **d'améliorer la situation,** le SMAGE des Gardons et la commune de Domazan portent un projet d'aménagement du cours d'eau au droit du stade et sa découverture en aval des dernières maisons.

Exercice de pose d'un batardeau sur la digue d'Aramon

Gardon Nature

Le retour des poissons migrateurs sur le Bas-Gardon

Voilà quelques décennies que les aloses ne sont pas venues frayer dans le Gardon et que l'anguille peine à le faire. Et pour cause, celles-ci sont bloquées dans leur remontée par des seuils. Ces ouvrages créent une chute d'eau que les poissons ne parviennent pas - ou difficilement - à franchir. Or, l**e Gardon est un lieu de vie historique pour des poissons migrateurs** ! Petit rappel : l'anguille, qui se reproduit en mer des Sargasses, entame un voyage de près de 6 000 km pour venir vivre dans nos rivières. L'alose, quant à elle, vit en mer et vient se reproduire dans les eaux douces et peu profondes de nos cours d'eau. Les seuils rompent leur cycle de vie et contribuent à la disparition de ces espèces.

Afin de réduire leur impact, **des passes à poissons ont été réalisées sur les seuils de Remoulins, de Bonicoli (Fournès), de Callet (Montfrin) et de Comps**. Ces ouvrages ont été réalisées respectivement par le SMAGE des Gardons, le Syndicat du Bas Gardon, la société GSM et la Compagnie Nationale du Rhône. L'Europe, l'État, L'Agence de l'eau, la Région, le Département du Gard et le SMD (Syndicat Mixte Départemental) ont apporté leur soutien financier. Ainsi, **plus de 3 millions d'euros ont été investis entre 1999 et 2011.**

L'alose

L'anguille

Le dernier chantier a été réceptionné fin 2011 ré-ouvrant l'accès du Bas Gardon aux Grands Migrateurs. **Dès le printemps 2012, l'alose est remontée jusqu'à Remoulins** montrant l'efficacité et la pertinence du dispositif. De nombreux frais nocturnes (reproduction caractéristique) ont été observés par les spécialistes (ONEMA, MRM, Fédération de pêche) laissant présager **le retour durable de ces espèces, témoignage d'un environnement de qualité restauré.**

Cette première étape franchie, le SMAGE des Gardons travaille dès à présent sur les tronçons amont afin de faciliter la remontée de l'anguille jusqu'en Cévennes. ■

Seuil de Remoulins (chantier 2007)

Seuil de Bonicoli (commune de Fournès)

Seuil de Callet (commune de Montfrin)

Seuil de Comps

Interview de Patrick SAINT LEGER, Agence de l'Eau

« L'Agence accompagne financièrement les projets de restauration des cours d'eau dont les passes à poissons font partie, pour que des espèces emblématiques telles que l'Alose ne disparaissent pas du Gardon. Des travaux ont été réalisés en ce sens pour ouvrir notamment le verrou de Comps. L'opération est donc un franc succès puisque dés cette année, une zone de frayère d'Alose a pu être constatée sur le secteur du bas Gardon. »

SMAGE des Gardons
www.les-gardons.com
LE GARD CONSEIL GENERAL
agence de l'eau rhône méditerranée & corse

SMAGE des Gardons - 11 place du 8 mai 30044 NIMES cedex 9 - Std. : 04 66 76 37 24 - Fax : 04 66 76 37 20 - Mail : contact@les-gardons.com

Crédits photos : SMAGE des Gardons, Département du Gard, Jp Favand, ISL